



communiqué

N^o: 111
No.:

le 22 juillet 1985

EXPULSION D'UN DIPLOMATE BULGARE

Le Ministère des Affaires extérieures a demandé à l'Ambassade de Bulgarie aujourd'hui de prendre les dispositions nécessaires pour annuler le retour de congé de M. Raikov Ivan Delibaltov, représentant commercial adjoint au Consulat général de Bulgarie à Toronto.

A la lumière de l'information reçue du Service canadien de Renseignement de Sécurité, le Gouvernement canadien a conclu que M. Delibaltov s'était livré à des activités incompatibles avec son statut consulaire. Ces activités avaient trait à la collecte de renseignements auxquels M. Delibaltov n'était pas autorisé à avoir accès. M. Delibaltov a donc été déclaré persona non grata.